

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 525

présenté par

M. Huyghe, M. Cattin, M. Forissier, M. Descoeur, Mme Louwagie, M. Brun, M. Le Fur, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cordier, M. Ramadier et M. Perrut

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trente »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La période de transition prévue à l'article 126 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni s'achèvera le 31 décembre 2020, soit dans moins de huit mois. Dès lors, il n'apparaît pas opportun que le gouvernement soit habilité à légiférer par ordonnance pour une période de trente mois, sans devoir en référer au Parlement.